CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Cours en présentiel - Le Sentier de la Réussite

Article 1 - Identification de l'Institut

Les présentes conditions générales de vente sont établies par :

LE SENTIER DE LA REUSSITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 €.
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro **933 359 549**.

Siège social : 10 rue des Frères Lumière, 77100 Meaux, France.
Site internet : https://sentierdelareussite.fr
Courriel : contact@sentierdelareussite.fr
Téléphone : 06 89 84 49 98

Ci-après dénommée « l'Institut ».

Le « client » désigne l'élève majeur ou le représentant légal souscrivant l'inscription d'un élève mineur.

Pour toute demande administrative, merci de privilégier le courriel :
contact@sentierdelareussite.fr.

Article 2 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions d'inscription, de paiement et de participation aux cours dispensés **en présentiel** par l'Institut, pour les enfants, adolescents et adultes.

Les enseignements concernent notamment la langue arabe, la lecture et la mémorisation du Coran, l'éducation islamique et les activités pédagogiques complémentaires comprises dans la formule choisie.

Les cours à distance et les ventes réalisées par la Librairie du Sentier de la Réussite font l'objet de conditions générales distinctes.

Article 3 - Documents contractuels et règlement intérieur

Le contrat comprend les présentes conditions générales de vente, le règlement intérieur applicable et le récapitulatif de l'inscription précisant la formule choisie et son prix.

Le nombre de séances est d'au minimum trente (30) par année scolaire. Il est rappelé dans le règlement intérieur, communiqué au client avant la finalisation de l'inscription. Ce règlement doit être accepté et signé pour finaliser l'inscription et fait partie intégrante du contrat.

Le règlement intérieur précise également les règles de fonctionnement, de participation, d'assiduité, de ponctualité et de comportement.

Le cours, le niveau, la durée des séances, le lieu, le créneau choisi et la période d'enseignement sont précisés dans les documents communiqués avant l'engagement définitif.

Lors d'une inscription en ligne, l'acceptation des présentes CGV est recueillie au moyen d'une case dédiée non précochée.

La confirmation d'inscription et les documents contractuels sont transmis sur un support durable permettant leur conservation, notamment par courriel.

La version applicable est celle acceptée lors de l'inscription. Les dispositions légales impératives prévalent sur toute stipulation contraire.

Article 4 - Inscription et admission

L'inscription est soumise :

- À la disponibilité des places ;
- À la transmission des informations et documents nécessaires ;
- À l'acceptation des présentes CGV et à la signature du règlement intérieur ;
- Au respect des modalités de paiement ;
- Le cas échéant, à la réalisation d'un test de niveau.

Aucune inscription n'est acceptée en cours d'année scolaire.

L'Institut peut proposer une orientation vers le groupe correspondant au niveau de l'élève. Un changement affectant substantiellement les conditions souscrites nécessite l'accord du client.

L'inscription devient définitive après confirmation par l'Institut.

Si la demande d'inscription ne peut être acceptée, les sommes éventuellement perçues au titre des prestations non fournies sont remboursées.

Pour un élève mineur, le représentant légal procédant à l'inscription est l'interlocuteur contractuel et s'engage au règlement des sommes prévues au contrat.

Article 5 - Tarifs, frais et codes promotionnels

Tarifs et frais applicables

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises lorsqu'elles sont applicables.

Les frais de scolarité, d'inscription ou de réinscription, les éventuels tests et les supports facturés séparément sont précisés avant la validation de l'inscription.

Les frais d'inscription ou de réinscription correspondent au traitement administratif du dossier et à la gestion de l'admission.

Après l'expiration du délai de rétractation applicable, lorsqu'une annulation pour convenance personnelle est acceptée par l'Institut, ces frais restent acquis à l'Institut dès lors que les prestations administratives correspondantes ont été réalisées, sous réserve des dispositions légales imposant leur remboursement.

En cas de rétractation légale, leur remboursement est régi par l'article 9.

Les réductions familiales éventuelles sont appliquées selon le barème et les conditions annoncés lors de l'inscription.

Le prix applicable est celui accepté par le client. Une modification ultérieure des tarifs ne s'applique pas à une inscription déjà contractualisée sans l'accord du client ou un fondement légal.

Codes promotionnels et réductions

Lorsqu'une offre prévoit l'utilisation d'un code promotionnel, le client doit le demander, si nécessaire, et le saisir correctement avant de finaliser son inscription. Il lui appartient de vérifier que la réduction apparaît dans le récapitulatif avant de valider le paiement. En cas de difficulté, il doit contacter l'Institut avant cette validation.

En cas d'oubli, d'erreur de saisie par le client ou de demande du code après la validation de l'inscription, aucune application rétroactive de la réduction ne sera effectuée. Aucun remboursement, avoir, suppression de mensualité ou modification de l'échéancier ne sera accordé à ce titre.

Article 6 - Modalités de paiement et facilité de règlement

Le prix de la scolarité est fixé pour l'année scolaire complète.

Afin de faciliter l'accès aux enseignements et le règlement des familles, l'Institut propose un paiement échelonné pouvant aller jusqu'à dix mensualités, selon les modalités proposées lors de l'inscription.

Ce paiement fractionné constitue une facilité accordée par l'Institut pour répartir le règlement du prix annuel. L'Institut n'est pas tenu de proposer cette facilité pour les inscriptions futures. Une fois convenue lors de l'inscription, elle est maintenue selon les conditions contractuelles acceptées.

Le client peut également régler en une seule fois.

En cas de paiement échelonné, la première échéance intervient lors de la finalisation de l'inscription. Les échéances suivantes sont prélevées chaque mois à compter de cette date.

Le montant total, le nombre et le montant des mensualités sont présentés avant la validation définitive.

Le paiement en plusieurs fois ne constitue pas un abonnement mensuel résiliable à tout moment. Chaque mensualité correspond à une fraction du prix annuel, et non au paiement des seuls cours du mois concerné.

Par conséquent, l'arrêt volontaire des cours, les absences ou l'abandon en cours d'année ne dispensent pas du règlement du montant annuel : les mensualités restantes demeurent dues selon les modalités convenues, sous réserve du droit de rétractation prévu à l'article 9 et des cas de résiliation prévus à l'article 8.

Le client s'engage à régler les mensualités convenues et à signaler tout changement nécessaire à la continuité des paiements.

Article 7 - Engagement annuel

Toute inscription engage le client pour l'année scolaire concernée et rend le prix annuel dû, sous réserve des droits de rétractation et de résiliation prévus par la loi et les présentes conditions.

Le tarif annuel correspond à une place réservée et à une prestation pédagogique organisée sur l'ensemble de l'année.

L'absence de l'élève, une baisse de motivation ou l'arrêt volontaire de fréquentation ne mettent pas, à eux seuls, fin au contrat.

En cas d'abandon pour simple convenance personnelle, le prix annuel demeure dû et les mensualités restent payables selon les modalités convenues, sous réserve des droits de rétractation et des cas de résiliation prévus aux articles 8 et 9.

Le contrat prend fin à l'issue de l'année scolaire concernée. Il ne se renouvelle pas automatiquement : une réinscription est nécessaire pour l'année suivante.

Article 8 - Désistement, résiliation et remboursement

Toute demande doit être adressée par écrit à contact@sentierdelareussite.fr, en précisant le nom de l'élève, le cours concerné et la demande formulée.

Après l'expiration du délai de rétractation

Après l'expiration du délai de rétractation applicable, toute demande d'annulation de l'inscription, de remboursement ou de suppression des mensualités restantes est examinée au cas par cas, au regard de la situation exposée et des justificatifs fournis, sauf dans les cas ouvrant légalement droit à une

résiliation ou à un remboursement.

En cas d'abandon pour simple convenance personnelle, le prix annuel demeure dû.

Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation et ne suspend pas, à lui seul, les obligations de paiement.

Motif légitime et impérieux ou force majeure

Une résiliation anticipée peut être demandée lorsqu'une situation justifiée constitue un motif légitime et impérieux empêchant durablement la poursuite des cours, notamment une maladie ou une hospitalisation de longue durée de l'élève, ou un décès, ou lorsqu'elle relève de la force majeure.

Le seul fait d'invoquer un changement de situation personnelle, familiale ou professionnelle ne suffit pas à ouvrir droit à une résiliation anticipée sans paiement du solde annuel.

La demande doit préciser les circonstances invoquées et être accompagnée des justificatifs pertinents permettant d'apprécier leur gravité et leurs conséquences sur la poursuite des cours.

Elle est examinée individuellement, conformément au droit applicable. L'appréciation de l'Institut peut être contestée selon les voies de recours applicables.

Lorsque la résiliation est justifiée, les prestations postérieures à sa prise d'effet ne sont plus facturées et les éventuels trop-perçus sont remboursés. Les prestations déjà réalisées sont prises en compte conformément au droit applicable.

Déménagement

Un déménagement n'entraîne pas automatiquement l'annulation de l'inscription ni la suppression des mensualités restantes. Toute demande est examinée au regard des justificatifs et des conséquences concrètes sur la poursuite des cours.

Une solution de poursuite à distance peut être proposée, sous réserve des places disponibles et de son adaptation au niveau de l'élève. Sa mise en place nécessite l'accord exprès du client et la formalisation des conditions contractuelles applicables, sans préjudice de ses droits légaux à résiliation.

Manquement de l'Institut

Le client conserve les recours prévus par la loi en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de la prestation, notamment l'exécution de l'obligation, la réduction du prix ou la résolution du contrat lorsque les conditions sont réunies.

Article 9 - Droit de rétractation

Inscription conclue à distance ou hors établissement

Le client consommateur bénéficie d'un délai de **quatorze jours** à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Ce droit s'applique notamment à une inscription conclue sur internet, même lorsque les cours sont dispensés en présentiel, sous réserve des exceptions légales applicables.

Le client peut utiliser le formulaire annexé ou transmettre une déclaration exprimant sans ambiguïté sa décision :

- Par courriel : contact@sentierdelareussite.fr ;
- Par courrier : LE SENTIER DE LA REUSSITE, 10 rue des Frères Lumière, 77100 Meaux.

Le formulaire annexé n'est pas obligatoire pour exercer ce droit.

Les informations et moyens d'exercice du droit de rétractation sont également accessibles dans la rubrique « Droit de rétractation » du site internet de l'Institut.

Pour les contrats conclus au moyen d'une interface en ligne, l'Institut met également à disposition la fonctionnalité électronique de rétractation prévue par la réglementation.

Début des cours et délai de rétractation

Le début des cours ne fait pas courir un nouveau délai de rétractation. Si le délai applicable n'est pas encore expiré, le client peut toutefois exercer son droit dans les conditions prévues au présent article.

Après l'expiration de ce délai, un simple changement d'avis n'ouvre pas droit à un remboursement. Les cas de résiliation et de remboursement légalement applicables restent néanmoins réservés.

Exécution de services pendant le délai de rétractation

Si le client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation, l'Institut recueille sa demande expresse et l'informe préalablement des conséquences financières d'une éventuelle rétractation.

En cas de rétractation, une somme proportionnelle aux services effectivement fournis jusqu'à la notification de la décision peut être due, dans les conditions prévues à l'article L. 221-25 du Code de la consommation.

Le traitement administratif du dossier ou la participation à une séance ne suffisent pas, à eux seuls, à autoriser une retenue. En l'absence de demande expresse d'exécution anticipée ou de l'information légalement requise, aucune somme n'est due au titre de cette exécution anticipée.

Remboursement

En cas de rétractation valablement exercée, les sommes versées sont remboursées, y compris les frais d'inscription ou de réinscription, sous déduction des seules sommes légalement dues pour les services déjà fournis dans les conditions exposées ci-dessus.

Le remboursement intervient dans les quatorze jours suivant la notification de la rétractation, par le même moyen de paiement que celui utilisé initialement, sauf accord exprès du client pour un autre moyen sans frais supplémentaires.

Inscription conclue dans les locaux

Une inscription conclue directement dans les locaux de l'Institut ne bénéficie pas, en principe, du droit légal de rétractation applicable aux contrats conclus à distance ou hors établissement.

Article 10 - Organisation des cours

Les cours sont organisés selon un calendrier pédagogique.

Les périodes de vacances suivent le calendrier scolaire de la zone C et sont communiquées aux élèves ou à leurs représentants légaux en début d'année scolaire. Les jours sans cours prévus au calendrier pédagogique ne constituent pas des séances annulées.

L'Institut peut remplacer un enseignant par un intervenant disposant des compétences adaptées, tout en maintenant les caractéristiques essentielles de la prestation.

Une modification substantielle des horaires, du lieu ou des modalités d'enseignement nécessite l'accord du client. En cas de désaccord, les conséquences contractuelles sont déterminées conformément au droit applicable.

Le remplacement durable des cours en présentiel par des cours à distance ne peut être imposé au client.

Article 11 - Absences et retards des élèves

Les règles d'assiduité, de ponctualité et de signalement des absences sont précisées dans le règlement intérieur signé lors de l'inscription.

Une absence ponctuelle de l'élève ne donne pas droit à un remboursement, un avoir ou une séance individuelle de rattrapage dès lors que le cours a été assuré par l'Institut.

Les situations durables susceptibles de justifier une résiliation sont traitées conformément à l'article 8.

Article 12 - Absence d'un enseignant et continuité des cours

En cas d'empêchement d'un enseignant, l'Institut en informe les élèves ou leurs représentants légaux dans les meilleurs délais et assure la continuité des cours, soit par le remplacement de l'enseignant par un intervenant disposant des compétences adaptées, soit par l'organisation de séances de rattrapage, y compris pendant les périodes de vacances scolaires.

L'Institut garantit la réalisation du nombre minimal de séances prévu à l'article 3. Les modalités de remplacement ou de rattrapage sont communiquées aux élèves ou à leurs représentants légaux dès leur organisation.

Article 13 - Matériel et suivi pédagogique

L'élève doit disposer des fournitures et supports demandés pour sa formation.

Les supports inclus dans le prix et les achats complémentaires nécessaires sont identifiés avant l'inscription.

L'élève s'engage à participer aux activités et à réaliser le travail demandé selon son âge et son niveau. Pour les mineurs, les représentants légaux accompagnent ce suivi selon les indications pédagogiques communiquées.

L'Institut met en œuvre les moyens pédagogiques convenus. Il ne garantit pas l'obtention d'un résultat individuel déterminé, la progression dépendant également de l'assiduité, de la participation et du travail personnel.

Article 14 - Respect du règlement intérieur et discipline

L'élève et, pour un mineur, son représentant légal s'engagent à respecter le règlement intérieur signé lors de l'inscription.

Les règles relatives au comportement, au respect des personnes et du matériel, à la sécurité, à l'accueil et à la sortie des mineurs y sont précisées.

En cas de manquement, l'Institut peut prendre des mesures proportionnées à la gravité des faits.

Une suspension ou une exclusion peut être envisagée en présence de faits graves ou répétés, après information de l'intéressé ou de son représentant légal et possibilité de présenter ses observations.

Une mesure immédiate de protection peut être prise lorsque la sécurité l'exige.

Les conséquences financières sont appréciées au regard des prestations fournies, des circonstances et du droit applicable. Une exclusion n'autorise pas automatiquement la conservation de l'intégralité du prix annuel.

Article 15 - Supports pédagogiques et propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques originaux élaborés par l'Institut sont protégés par les droits de propriété intellectuelle.

Ils sont destinés à l'apprentissage personnel de l'élève inscrit.

Sauf autorisation écrite préalable ou exception légale, sont interdits :

- Leur diffusion à des tiers ;
- Leur publication sur internet ou sur les réseaux sociaux ;

- Leur reproduction en vue d'une distribution collective ;
- Leur commercialisation ;
- Leur utilisation dans une activité d'enseignement sans autorisation.

L'enregistrement, la photographie ou la diffusion des cours et des personnes présentes nécessitent les autorisations légalement requises.

Article 16 - Responsabilité

L'Institut répond de la bonne exécution de ses obligations dans les conditions prévues par la loi.

Les modalités de prise en charge des mineurs et les autorisations de sortie sont précisées dans le règlement intérieur et les documents d'inscription.

Les élèves doivent veiller à leurs effets personnels. En cas de perte, de vol ou de dégradation, les responsabilités sont appréciées selon les circonstances et les dispositions légales.

Aucune clause des présentes CGV n'exclut ni ne limite une responsabilité dont l'exclusion ou la limitation est interdite par la loi.

Article 17 - Impayés

En cas de mensualité impayée, l'Institut contacte le client afin de permettre une régularisation.

À défaut de paiement après une mise en demeure précisant le délai de régularisation et les conséquences possibles, l'Institut peut prendre les mesures proportionnées autorisées par la loi, notamment suspendre ou résoudre le contrat lorsque les conditions sont réunies.

Toute mesure affectant l'accueil d'un mineur est préalablement communiquée à son représentant légal afin d'assurer sa sécurité.

Aucune pénalité ni aucuns frais de recouvrement ne sont imputés au consommateur en dehors des cas légalement autorisés.

Article 18 - Données personnelles et droit à l'image

Les données personnelles sont traitées pour la gestion des inscriptions, des paiements, des groupes, du suivi pédagogique et des communications nécessaires au fonctionnement des cours.

Les informations relatives aux traitements, aux destinataires, aux durées de conservation, aux éventuels transferts et aux droits des personnes sont précisées dans la politique de confidentialité communiquée lors de l'inscription.

Les demandes relatives aux données personnelles peuvent être adressées à contact@sentierdelareussite.fr.

Les personnes concernées disposent également du droit d'adresser une réclamation à la CNIL.

L'utilisation de photographies ou de vidéos à des fins de communication extérieure fait l'objet d'une autorisation distincte précisant les usages concernés. Le refus de cette autorisation ne conditionne pas l'inscription.

Article 19 - Réclamations

Toute réclamation relative à l'inscription, au paiement ou à la prestation peut être adressée :

Par courriel : contact@sentierdelareussite.fr

Par courrier :
LE SENTIER DE LA REUSSITE
10 rue des Frères Lumière
77100 Meaux - France

La demande précise le nom de l'élève, le cours concerné, la difficulté rencontrée et les justificatifs utiles.

L'Institut examine la réclamation et recherche une solution amiable.

Article 20 - Médiation de la consommation

Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour tenter de résoudre à l'amiable un litige avec l'Institut.

LE SENTIER DE LA REUSSITE a désigné la **SAS Médiation Solution**, sous le numéro d'adhésion **19813/VM/2610**.

Après une réclamation écrite préalable auprès de l'Institut restée sans solution satisfaisante, le consommateur peut saisir le médiateur dans un délai maximal d'un an à compter de cette réclamation :

Par courrier :
SAS Médiation Solution
222 chemin de la Bergerie
01800 Saint-Jean-de-Niost - France

En ligne :
https://www.sasmediationsolution-conso.fr
Rubrique « Saisir le médiateur ».

La demande comporte les coordonnées du consommateur, l'identité de l'Institut, son numéro d'adhésion, un exposé succinct des faits, la copie de la réclamation préalable et les pièces utiles à l'examen du dossier.

La recevabilité de la demande est appréciée par le médiateur conformément aux dispositions légales.

Le recours à la médiation est facultatif pour le consommateur et ne le prive pas de la possibilité de saisir les juridictions compétentes.

Article 21 - Droit applicable et modification des CGV

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français, sous réserve des dispositions impératives éventuellement applicables.

À défaut de résolution amiable, le litige peut être porté devant les juridictions légalement compétentes.

L'Institut peut modifier les présentes CGV pour les inscriptions futures. Ces modifications ne s'appliquent pas rétroactivement aux contrats déjà conclus sans accord du client ou fondement légal.

Annexe - Formulaire de rétractation

À utiliser uniquement si vous souhaitez exercer un droit de rétractation applicable à votre contrat.

À l'attention de :
LE SENTIER DE LA REUSSITE
10 rue des Frères Lumière
77100 Meaux - France
Courriel : contact@sentierdelareussite.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

Cours et niveau :

Année scolaire :

Date de conclusion du contrat :

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom du client ou représentant légal :
.....

Adresse du client :
.....

Date :

Signature du client, uniquement en cas d'envoi sur papier :
.....